Exemplaire à conserver avec
les papiers du véhicule.

P - 2233-03-04

VOLVO

11 mai 2007

K15-1

NOTICE DESCRIPTIVE

DES VEHICULES INDUSTRIELS DE MARQUE VOLVO

0. GENERALITES

0.1 Constructeur : VOLVO TRUCKS CORPORATION à GÖTEBORG (Suède).

0.1.1 Représentant accrédité en France : VOLVO TRUCKS France
ZAC du Moulin - 7, rue du Noyer
95700 ROISSY-EN-FRANCE

0.3 Marque : VOLVO
0.4 Désignation commerciale : FH.
0.5 Catégorie internationale : N3.
0.6 Genre : TRR ou châssis-cabine pour TRR

0.7 Type / Variante(s) / Version(s) :

Type	Variantes	Versions
FH64T	54B – 54TR	30-32-34 36-39-40
	58B - 58TR	
	66B - 66TR	
		Cabine L2

0.7.1 Décodage des TVV :

FH	FAMILLE
6	NOMBRE DE ROUES
4	NOMBRE DE ROUES MOTRICES
T	TRACTEUR
54 - 58 - 66	PUISSANCE MOTEUR : 540 / 580 / 660 CH
B	TANDEM 21 Tonnes
TR	TANDEM 26 Tonnes
De 30 à 40	EMPATTEMENT (dm)
L2	cabine longue

0.8 Puissance administrative (CV) : 43.

1. CONSTITUTION GENERALE

1.1 Nombre d'essieux et de roues : 3 essieux, 6 roues. Roues simples sur l'essieu 1, roues jumelées sur les essieux 2 et 3. Les essieux sont numérotés de l'avant vers l'arrière.

1.1.1 Emplacement des roues motrices : 4 sur les essieux 2 et 3.
1.1.2 Emplacement des roues directrices : 2 sur l'essieu 1.

1.2 Dimensions des pneumatiques :

Choix des pneumatiques	
A) 385/65 R 22.5 (160G) r = 0,520	C) 13 R 22.5 (156/150G) r = 0,545
B) 385/55 R 22.5 (160G) r = 0,483	D) 315/80 R 22.5 (156/150G) r = 0,522

PTC maxi (kg)	Charge maxi (kg)		Types de pneumatiques autorisées (1)	
	Avant	Arrière	Essieu 1 (monte simple)	Essieux 2 et 3 (monte jumelée)
26000	9000	10500/10500	A - B	C - D
	8000	10500/10500	A - B - C - D	C - D
	7100	10500/10500	A - B - C - D	C - D
	6700	10500/10500	A - B - C - D	C - D

(Les indices de charge et de vitesse sont des valeurs minimales.)

(1) Le mixage des pneumatiques est autorisé dans les limites des choix ci-dessus, et d'une différence maximale de rayon (r) entre l'essieu 1 et les essieux 2 et 3 inférieure ou égale à 10%.

1.3 Constitution du châssis : longerons en forme de U en acier et traverses fixées par rivets et boulons.

1.4 Emplacement et disposition du moteur : longitudinal avant.

1.5 Emplacement de la cabine de conduite : avancée à hauteur du moteur.
Cabine L2 : longue.

2. MASSES ET DIMENSIONS (kg et m)

Au sein de la présente notice, les essieux sont numérotés de l'avant du véhicule vers l'arrière.

2.1	Masse en charge maxi admissible en service dans l'Etat (PTAC) :	26000	26000
2.2	Masse en charge maxi de l'ensemble admissible en service dans l'Etat (PTRA) :	/	/
2.2.1	Sans système de freinage de remorque :	/	/
2.2.1.1	Avec remorque sans frein :	/	/
2.2.1.1.1	Masse en charge maxi admissible de la remorque sans frein dans la limite de celui indiqué en 2.2.1.1 :	/	/
2.2.1.2	Avec remorque équipée de frein à inertie :	/	/
2.2.1.2.1	Masse en charge maxi admissible de la remorque avec frein dans la limite de celui indiqué en 2.2.1.2 :	/	/
2.2.2	Avec système de freinage de remorque (*) :	44000	40000

2.3 Masse en charge maxi admissible lorsque le véhicule circule sous couvert de l'autorisation spéciale délivrée en application de l'article R.433-1 du Code de la route :

	Variantes ..B	Variantes ..TR
2.3.1	Masse en charge maxi admissible en service dans l'Etat (PTAC) :	27700 avec E1 = 6,7 t	/
		28100 avec E1 = 7,1 t	33100 avec E1 = 7,1 t
		29000 avec E1 = 8 t	34000 avec E1 = 8 t
		29600 avec E1 = 9 t	34000 avec E1 = 9 t
2.3.2	Masse en charge maxi de l'ensemble admissible en service dans l'Etat (PTRA) :	60000 / 70000	
	Avec cylindres à ressort sur les 3 essieux et compresseur bicylindre type T704 ou 636 :	/	90000 / 120000 / 155000 (1) / 180000 (2)
2.4	Masse en charge techniquement admissible :	Idem point 2.3.1	
2.5	Charges maximales admissibles :	Variantes ..B	Variantes ..TR
2.5.1	Sur l'essieu 1 :	6700 / 7100 / 8000 / 9000	7100 / 8000 / 9000
2.5.2	Sur l'essieu 2 :	10500	10500
2.5.3	Sur l'essieu 3 :	10500	10500
2.5	Charges maximales admissibles sous couvert de l'autorisation spéciale délivrée en application de l'article R.433-1 du Code de la route :		
2.5.1	Sur l'essieu 1 :	6700 / 7100 / 8000 / 9000	7100 / 8000 / 9000
2.5.2	Sur l'essieu 2 :	10500	13000
2.5.3	Sur l'essieu 3 :	10500	13000
2.6	Voie avant :	1.991 / 2.110	
2.7	Voie arrière :		
2.7.1	Sur l'essieu 2 :	1.831 / 1.872	
2.7.2	Sur l'essieu 3 :	1.831 / 1.872	
2.8	Empattement (mesuré de l'essieu 1 à l'essieu 2) :	3.0 - 3.2 - 3.4 - 3.6 - 3.9- 4.0	
2.8.1	Entraxe du tandem :	1.370	
2.8.2	Empattement théorique :	3.685 - 3.885 - 4.085 - 4.285 - 4.585 - 4.685	

(*) 44000 kg uniquement lorsque le véhicule circule avec une semi-remorque attelée, grâce SREM ou SRETC, carrosserie PTE CONT.
(1) 155 T. Le dispositif de la semi-remorque devra également être maintenu en position de serrage, après son application, par des moyens mécaniques en cas d'absence prolongée d'air dans le ou les réservoirs de la semi-remorque.
(2) 180 T. La semi-remorque sera équipée d'un compresseur autonome et devra également être maintenu en position de serrage, après son application, par des moyens mécaniques en cas d'absence prolongée d'air dans le ou les réservoirs de la semi-remorque.

VEHICULES LIVRES EN CHÂSSIS-CABINE

2.9. Poids à vide du véhicule en ordre de marche, (ces poids peuvent augmenter en fonction des options d'équipement).

Versions (empattements) :	30	32	34	36	39	40
Cabine :	L2					
2.9.0 Total :	9345	9360	9375	9390	9410	9430
2.9.1 Sur l'essieu 1 :	5395	5400	5405	5410	5420	5430
2.9.2 Sur l'essieu 2 :	1930	1935	1940	1945	1950	1955
2.9.3 Sur l'essieu 3 :	2020	2025	2030	2035	2040	2045
2.10 Porte-à-faux avant :	1.360					
2.11 Porte-à-faux arrière (à partir de l'axe de l'essieu 3) :	0.805 ou 0.995					
2.12 Longueur hors tout :	6 585 ou 6 775	6 735 ou 6 925	6 935 ou 7 125	7 135 ou 7 325	7 435 ou 7 625	7 535 ou 7 725
2.13 Largeur hors tout :	2.497					

VALEURS LIMITES A RESPECTER APRÈS CARROSSAGE DU VÉHICULE

2.9. Poids à vide du véhicule en ordre de marche - valeurs limites minimales pour le véhicule carrossé

	Variantes ..B	Variantes ..TR
2.9.0 Total :	POIDS DU CHÂSSIS-CABINE	
2.9.1 Sur l'essieu 1* :	4100	4100
2.9.2 Sur l'essieu 2 et 3* :	1700 / 1700	1900 / 1900
2.10 Porte-à-faux avant :	1.360	
2.11 Porte-à-faux arrière (à partir de l'axe de l'essieu 3) :	0.805 ou 0.995	
2.12 Longueur hors-tout :	6 585 ou 6 775 / 6 735 ou 6 925 / 6 935 ou 7 125 / 7 135 ou 7 325 / 7 435 ou 7 625 / 7 535 ou 7 725	
2.12 Largeur hors-tout :	2.550	
2.14 Centre de gravité :	Positionnement de la sellette d'attelage pour les tracteurs routiers (mesuré à partir de l'entraxe du tandem arrière).	
2.14.1 Distance mini :	0.000	
2.14.2 Distance maxi :		
2.14.2.1 Avec essieu avant 6700 kg :	0.250 / 0.263 / 0.275 / 0.288 / 0.305 / 0.309	
2.14.2.2 Avec essieu avant 7100 kg :	0.340 / 0.358 / 0.375 / 0.393 / 0.416 / 0.425	
2.14.2.3 Avec essieu avant 8000 kg :	0.543 / 0.572 / 0.601 / 0.629 / 0.672 / 0.684	
2.14.2.4 Avec essieu avant 9000 kg :	0.769 / 0.810 / 0.851 / 0.893 / 0.953 / 0.973	

(*) Limites imposées par le freinage.

Exemplaire à conserver avec
les papiers du véhicule.

VEHICULES LIVRES CARROSSES

2.9. Poids à vide du véhicule en ordre de marche avec sellette d'accouplement - ces poids peuvent augmenter en fonction des options d'équipement

Versions (empattements)	30	32	34	36	39	40
Cabine	L2					
2.9.0 Total	9515	9530	9545	9560	9580	9600
2.9.1 Sur l'essieu 1	5415	5420	5425	5430	5440	5450
2.9.2 Sur l'essieu 2	2050	2055	2060	2065	2070	2075
2.9.3 Sur l'essieu 3	2050	2055	2060	2065	2070	2075
2.10 Porte-à-faux avant	1.360					
2.11 Porte-à-faux arrière (à partir de l'axe de l'essieu 3)	0.805 ou 0.995					
2.12 Longueur hors-tout	6.585 ou 6.775	6.735 ou 8.925	6.935 ou 7.125	7.135 ou 7.325	7.435 ou 7.625	7.535 ou 7.725
2.13 Largeur hors-tout	2.550					
2.14 Centre de gravité	Identique au point 2.14 du paragraphe « limites pour véhicules carrossés »					

Nota : pour les véhicules munis d'un ralentisseur (voir point 7.9), il est admis de pouvoir :
a) augmenter la masse en charge maxi admissible en service dans l'Etat (point 2.1) et la masse en charge maxi de l'ensemble admissible en service dans l'Etat (point 2.2) d'une valeur égale au poids de ce ralentisseur, des accessoires et ferrures nécessaires à son montage et à son fonctionnement, et ce dans la limite de 500 kg.
b) augmenter la charge maxi admissible sur les essieux 2 et 3 (points 2.5.2 et 2.5.3) dans la limite de 400 kg.

3. MOTEUR

3.1 Dénomination du type	D16		
3.1.1 Marque	VOLVO		
3.1.2 Marquage moteur	D16		
3.1.3 Variantes moteur	D16E540EC06	D16E580EC06	D16E660EC06

3.2 Description générale :

3.2.1 Genre : moteur à combustion interne, à pistons en mouvement alternatif et vilebrequin.

3.2.2 Principe de fonctionnement : Diesel / 4 temps.

3.2.3 Suralimentation : par turbocompresseur entraîné par les gaz d'échappement, échangeur de température air/air.

3.2.4 Dispositif anti-pollution : système de réduction catalytique avec un réservoir d'additif à base d'urée.

3.3 Nombre et disposition des cylindres : 6 en ligne.

3.4 Cylindrée (cm³) : 16123.

3.5 Rapport volumétrique de compression : 17,3 +/- 1

3.6 Puissance nette maximale (kW)	397	426	485
3.7 Régime de puissance maximale(tr/min)	De 1500 à 1800		
3.8 Couple maximal (mdaN)	260	280	310
3.9 Régime de couple maximal (tr/min)	De 1000 à 1450		
3.10 Régime de rotation maximal (tr/min)	2050 +/- 50		
3.11 Carburant utilisé	Gasoil		

3.12 Réservoir de carburant :

3.12.1 Emplacement :	De série	En option (selon empattement)								
	Côté droit	A gauche et/ou à droite								
3.12.2 Capacité (litres) :	160	170	180	200	210	255	285	290	300	310	315
		330	355	365	380	400	405	415	425	445	450
		480	490	500	505	530	535	540	550	570	600
		610	625	630	650	690	710	730	750	770	810

3.12.3 Matériau : en acier ou en aluminium.

3.13 Mode d'alimentation du moteur : par 6 injecteurs-pompe à injection directe à commande mécanique et gestion électronique

3.14 Type de filtre à air : sec.

3.15 Allumage : par compression.

3.16 Tension d'alimentation des circuits électriques (volts) : 24.

3.17 Dispositif d'antiparasitage : non.

3.18 Refroidissement du moteur : par circulation d'eau forcée et radiateur avec ventilateur.

3.19 Nombre de silencieux d'échappement : 1 ou 2 (dont 1 intégré au catalyseur à oxydation)

3.20 Niveau sonore au point fixe :

3.20.1 Valeur du niveau sonore (dBA) :
Sortie latérale : 91
Sortie arrière : 88
Sortie verticale : 81

3.20.2 Régime de rotation correspondant (tr/min) : 1350

3.20.3 Position de la sortie d'échappement : latérale à gauche ou arrière à gauche dans l'empattement ou verticale à droite derrière la cabine.

3.21 Emplacement du symbole de la valeur corrigée du coefficient d'absorption : valeur indiquée sur l'unité centrale électronique d'injection situé côté gauche du moteur.

3.24 Classe environnementale : conforme 0555*0651C (Euro 4)

4. TRANSMISSION DU MOUVEMENT :

4.1 Type de boîte de vitesse :
- mécanique à étage avec diviseur à 12 rapports avant + 2 extra-lente et 4 MAR (1ère = 11.13), (gestion électronique de la BV en option).

Sur demande - mécanique à étage avec diviseur à 12 rapports avant avec ou sans extra-lente et 4 MAR (voir variantes démultiplications point 4.4.2.1),

4.1.1 Emplacement du levier de commande : au plancher ou accolé au côté droit du siège conducteur.

4.2 Type d'embrayage : bidisque à sec.

4.2.1 Mode de commande : par pédale, à commande hydraulique et assistance pneumatique.

4.3 Type de transmission entre la boîte de vitesses et les roues : par arbre(s) de transmission à cardans, pont arrière, renvoi d'angles et arbres de roues avec moyeux réducteurs en option.

4.4 Démultiplication de la transmission :

4.4.1 Dimensions et circonférence e roulement des pneumatiques de référence (mm) : 315/80 R 22.5 = 3282.

4.4.2 Démultiplications et vitesses à 1000 t/mn :

Combinaison des vitesses	Rapports de la boîte		Rapport du pont	Démultiplication totale	Vitesses à 1000 tr/mn (en km/h)
Type BV VT2814B	relais désactivé	relais activé			(avec la pneumatique de référence)
extra-lente	10.41		2,83	48,44	4,24
-		13,18		37,24	5,26
1	11.13			31,49	6,25
-		8.92		25,24	7,80
2	7.16			20,26	9,71
-		5.74		16,24	12,12
3	4.68			13,24	14,87
-		3.75		10,61	18,55
4	2.97			8,40	23,44
-		2.38		6,73	29,26
5	1.91			5,40	36,46
-		1.53		4,32	45,58
6	1.25			3,53	55,78
-		1.00		2,83	69,58
MAR 1	15.09			42,67	4,81
-		12.09		34,21	5,75
MAR 2	4.02			11,37	17,31
-		3.22		9,11	21,61

Les rapports de la boîte et du pont sont donnés comme quotient de la vitesse de rotation de sortie sur la vitesse de rotation d'entrée.

4.4.2.1 Boîtes de vitesses (en option) :

Combinaisons des vitesses																
EL	EL	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	AR	AR	AR	AR
VTO2814B																	
12.96	10.35	8.79	7.02	5.65	4.51	3.75	2.99	2.34	1.87	1.51	1.20	1.00	0.79	11.91	9.51	3.18	2.54
AT2812C																	
-	-	14.94	11.73	9.04	7.09	5.54	4.35	3.44	2.70	2.08	1.63	1.27	1.00	17.49	13.73	4.62	3.16
ATO3112C																	
-	-	11.73	9.21	7.09	5.57	4.35	3.41	2.70	2.12	1.63	1.28	1.00	0.79	13.73	10.76	3.16	2.48

Rapports de réduction disponibles : de 2,83 à 7,21 : 1, avec ou sans moyeux réducteurs.

4.5 Vitesse maximale effective (km/h) : 90.

4.5.1 Régulateur de vitesse : en option, (système ACC) permettant de réguler la vitesse à l'aide d'un radar avancé lequel permet également de maintenir une distance de sécurité par rapport au véhicule qui le précède.

4.6 Indicateur de vitesse : oui.

4.7 Compteur kilométrique : oui.

4.8 Chronotachygraphe : oui.

4.9 Limiteur de vitesse : oui.

5. SUSPENSION

5.1 Avant : ressorts à lames paraboliques. Amortisseurs télescopiques du type hydraulique. Barre stabilisatrice en option.

5.2 Arrière : essieux 2 et 3 rigides, ressorts à lames paraboliques ou semi-elliptiques. Etais supérieurs en V et barres de réaction inférieures. Amortisseurs télescopiques du type hydraulique et barre stabilisatrice en option.

5.2.1 Suspension de l'essieu moteur : - non équivalente à une suspension pneumatique au sens de l'annexe III de la directive 85/3 CEE modifiée,

6. DIRECTION

6.1 Type de direction : à écrou et recirculation de billes, avec assistance hydraulique. L'effort volant est amplifié par la pression hydraulique délivrée et transmise au boîtier de direction par une pompe entraînée par le moteur.

6.1.1 Contrôle de régulation de stabilité dynamique : en option, système ESP de contrôle de trajectoire permettant d'augmenter la stabilité (directionnelle et renversement) du véhicule, par régulation du moteur et du système de freinage.

6.2 Diamètre de braquage hors-tout (m) :

Versions	30	32	34	36	39	40
Ø	14.54	15.15	15.76	16.37	17.28	17.58

7. FREINAGE

7.1 Frein de service : à double circuit agissant respectivement sur les roues avant et arrière (type I-I).

7.2 Répartiteur de freinage : oui, il module l'effort sur les roues arrière en fonction de la charge sur les essieux arrière.

7.2.1 Dispositif anti-bloqueur des roues : oui, de catégorie 1. Un capteur par roue sur les essieux 1 et 2.

7.3 Frein de secours : constitué par le dispositif de frein de stationnement.

7.4 Frein de stationnement : par cylindres à ressort sur les roues des essieux 1 et 2 pour PTR exceptionnel jusqu'à 70000 kg.
par cylindres à ressorts agissant sur les roues des essieux 1, 2 et 3 pour PTR exceptionnel de 90000, 120000, 155000 et 180000 kg

7.5 Mode de transmission des efforts aux roues :

7.5.1 Frein de service : par air comprimé

7.5.2 Frein de secours : par cylindres à ressort.

7.5.3 Frein de stationnement : par cylindres à ressort.

7.6 Assistance des freins :

7.6.1 Frein de service : air comprimé fourni à l'aide d'un compresseur entraîné par le moteur et par un robinet pneumatique actionné par la pédale.

7.6.2 Frein de secours : non.

7.6.3 Frein de stationnement : air comprimé permettant le desserrage-serrage des cylindres à ressort actionné par un robinet à commande modérable.

7.7 Réservoirs d'énergie :

Bouteilles	Capacités
Humide	0 L
Circuit avant	30 L
Circuit arrière	60 L
Parcage-remorque	15 L
Assécheur	6 L (en option)

7.7.1 Mode d'alarme pour les défaillances : a) voyant lumineux de couleur rouge sur la planche de bord (pression d'air),
b) voyant lumineux de couleur jaune sur la planche de bord (antibloqueur).

7.7.2 Paramètre mesuré pour l'alarme : a) chute de pression d'air,
b) défaillance du dispositif antibloqueur.

7.7.3 Mode de contrôle du bon fonctionnement de l'alarme : par la clé de contact.

7.8 Type de freins :

7.8.1 Frein de service :

7.8.1.1 Sur l'essieu 1 : à tambours.

7.8.1.2 Sur l'essieu 2 : à tambours.

7.8.1.3 Sur l'essieu 3 : à tambours.

7.8.2 Frein de secours : à tambours.

7.8.3 Frein de stationnement : à tambours.

7.9 Dispositif ralentisseur :

7.9.1 Dispositif permettant de satisfaire à l'essai de type II : assuré par le frein de service ;

7.9.2 Dispositif additionnel permettant de bénéficier de la majoration des poids prévue au nota du chapitre 2 : électrique ou hydraulique agissant sur la transmission (en option).

7.9.3 Dispositif permettant de satisfaire à l'essai de type II bis : assuré par le frein sur échappement (EPG), ou par le système VEB (EPG+VCB) ; VCB = système agissant sur l'ouverture des soupapes d'échappement afin d'augmenter l'énergie de compression et de réduire l'énergie d'expansion.

7.10 Circuit de freinage pour la remorque : oui, alimentation pneumatique, commande pneumatique et/ou liaison électrique assurée par prise ISO 7638/1985 (5 broches)

7.10.1 Commande séparée de freinage de la remorque : non.

7.10.2 Dispositif de freinage automatique en cas de rupture d'attelage : oui, en cas de rupture d'une des conduites de la liaison pneumatique, le freinage du véhicule remorqué est assuré automatiquement.

Exemplaire à conserver avec
les papiers du véhicule.

8. CARROSSERIE

8.1 Carrosserie : châssis-cabine pour TRR ou TRR pour SREM.
8.1.1 Les véhicules peuvent recevoir (en fonction de l'équipement) les options suivantes
L2 = cabine longue, basse ou haute.
8.2 Matériaux constituant la carrosserie : tôle d'acier emboutie et soudée par points.
8.3 Nombre de places assises : 2.
8.4 Sièges :
8.4.1 A l'avant : sièges conducteur et passager réglable.
8.5 Nombre de portes :
8.5.1 Latérales : 2.
8.5.2 Fermetures : de sécurité à 2 positions.
8.6 Emplacement
et mode d'ouverture des vitres : 2 descendantes sur les portes, commandées à gauche et à droite par manivelle ou électriquement sur demande.
8.7 Nature des matériaux utilisés pour les vitrages :
8.7.1 Pare-brise : verre feuilleté.
8.7.2 Vitres latérales : en verre de sécurité.
8.7.3 Lunette arrière : sur demande, en verre de sécurité.
8.7.4 Vitre de toit : sur demande, en verre de sécurité.
8.8 Equipement des places assises en ceintures de sécurité :
8.8.1 Places avant :

Option 1	Option 2
Siège conducteur et siège passager équipés de ceinture 3 points avec rétracteur	Siège conducteur et siège passager équipés de ceinture intégrée de type 3 points avec rétracteur

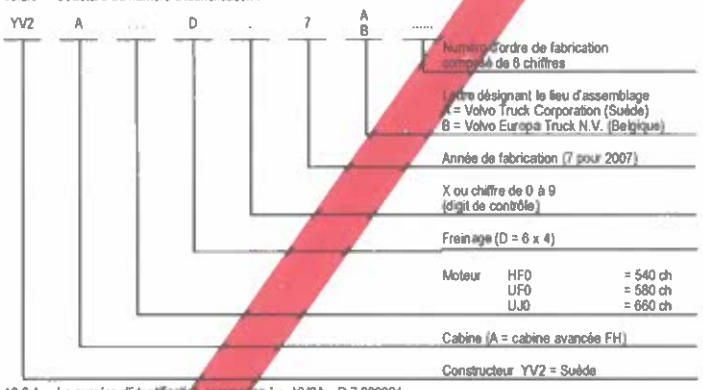
8.9 Dispositif de protection latérale : non.
8.10 Dispositif de protection contre l'encastrement :
8.10.1 Avant : oui, constitué par une traverse profilée montée directement sous la partie avant du châssis à l'aide de supports rivetés et boulonnés.
8.10.2 Arrière : non.
8.11 Système anti-projections :
8.11.1 Essieu 1 : oui.
8.11.2 Essieux 2 et 3 : oui. Système constitué de garde-boue, bavettes et jupes extérieures. La face interne des garde-boue et des bavettes est tapissée d'un dispositif anti-projections homologué.

9. ÉCLAIRAGE ET SIGNALISATION :

9.1 Feux de route : 2 + 2 optionnels groupés aux feux de route principaux
9.2 Feux de croisement : 2 groupés aux feux de route.
9.3 Feux de position :
9.3.1 Avant : 2 incorporés aux feux de route.
9.3.2 Latéraux : 1, 2 ou 3 par côté, à compléter lors du carrossage. La fixation et la position devront être contrôlées après carrossage.
9.4 Feux de position arrière : 2.
9.5 Indicateurs de changement de direction :
9.5.1 Avant : 2 groupés aux feux de route.
9.5.2 Arrière : 2 groupés aux feux de position arrière.
9.5.3 Latéraux : 2 indépendants.
9.6 Feux stop : 2 groupés aux feux de position arrière.
9.7 Eclairage de la plaque d'immatriculation : 1 groupé avec le feu de position arrière gauche.
9.8 Dispositifs réfléchissants :
9.8.1 Avant : non.
9.8.2 Arrière : 2 groupés aux feux de position arrière.
9.8.3 Latéraux : 1, 2 ou 3 par côté, installation à compléter lors du carrossage.
9.9 Feux de détresse : par fonctionnement simultané des indicateurs de changement de direction.
9.10 Feux de marche arrière : 2 groupés aux feux de position arrière.
9.11 Feux de brouillard :
9.11.1 Avant : 2 en option, groupés aux feux de route.
9.11.2 Arrière : 2 groupés aux feux de position arrière.
9.12 Feux d'encombrement :
9.12.1 Avant : 2 indépendants situés au-dessus de la cabine.
9.12.2 Arrière : 2 groupés aux feux de position arrière.
9.13 Dispositif de signalisation
complémentaire arrière : sans objet.
9.14 Feux spéciaux : feu de travail orientable en option.

10. DIVERS

10.1 Accessoires :
10.1.1 Essuie-glace : 2 à 2 vitesses et balayage intermittent*
(*) En option, dispositif lave-phares et système de réglage automatique des projecteurs en fonction de l'assiette des véhicules (obligatoire en combinaison avec les feux de décharge).
10.1.2 Lave-glace : oui.
10.1.3 Rétroviseurs
10.1.3.1 A l'extérieur : 2 principaux + 1 d'accostage à droite et 2 grand angle 1 à droite et 1 à gauche. 1 anti-viseur.
10.1.4 Avertisseur sonore : 1.
10.1.5 Dispositif antivol : en option, agissant par blocage de la colonne de direction.
10.1.6 Extincteur : oui, d'une capacité de 2 kg situé à proximité du conducteur.
10.1.7 Chauffage autonome : en option, à combustible liquide
10.2 Marques d'identité :
10.2.1 Emplacement
de la plaque constructeur : plaque métallique fixée derrière la calandre.
10.2.2 Emplacement de la frappe à froid du numéro d'identification : sur le longeron droit du châssis, à hauteur du essieu avant.
10.2.3 Structure du numéro d'identification :



10.2.4 Le numéro d'identification commence à : YV2A...D.7.000001
10.2.5 Identification du moteur : frappe à froid sur le bloc moteur à l'avant côté gauche et par auto-adhésif sur le cache culbuteur.

11. VISITES TECHNIQUES

11.1 Emplacement de la plaque du correcteur : à l'avant derrière la calandre.
11.2 Pression déclarée par le constructeur : 7.5.
11.3 Pression de disjonction : entre 8.3 et 8.7.
11.4 Pression aux tests d'accouplement* :
11.4.1 A la tête d'alimentation (de couleur rouge) : entre 6.5 et 8.5.
11.4.2 A la tête de commande (de couleur jaune) : entre 6.5 et 8.5.

	Variantes ..B			Variantes ..TR		
	Essieu 1	Essieu 2	Essieu 3	Essieu 1	Essieu 2	Essieu 3
11.5 Longueur des bras de levier :	170	170	170	170	170	170
11.6 Course maximale des actionneurs de freins :	45	45	45	45	45	45
11.6.1 Surfaces des vases :	24	24	24	24	27	27

11.7 Nature du repérage des réservoirs d'air en fonction de leur affectation : marquage individuel sur les bouteilles, symbolisant les différents circuits affectés au freinage.

Inscriptions	Affectations
« symbole compresseur d'air »	bouteille Humide (tampon)
1	Circuit avant
2	Circuit arrière
P	Circuit parking / remorque

11.8 Observations : - pression en « bar »,
- longueur et course en « mm »,

PROCÈS-VERBAL DE RÉCEPTION PAR TYPE

Il résulte des constatations effectuées à la demande du Représentant accrédité du constructeur que les véhicules de catégorie internationale N3 - genres TRR de marque VOLVO dont les types FH64T, variantes : 54B, 54TR, 58B, 58TR, 66B, 66TR, versions : 30 - 32 - 34 - 36 - 39 - 40, cabine : L2, livrés :
- en châssis-cabine satisfont aux dispositions des articles R.311-1 à R.318-5, R.321-20 et R.413-13 du Code de la route et des Arrêtés Ministériels pris en application pour la catégorie de véhicule concerné.
Il devra être vérifié après complément du véhicule qu'il satisfait aux dispositions des articles R.311-1 à R.318-5, R.321-20 et R.413-13 du Code de la route et des Arrêtés Ministériels pris en application, pour la catégorie du type de véhicule complété

TRANSPORTS EXCEPTIONNELS DE MARCHANDISES D'ENGINS, DE VEHICULES :
La réception de ce véhicule ne peut être interprétée comme une condition suffisante à l'octroi d'une autorisation de transports exceptionnels. Ce véhicule peut circuler sous couvert de l'autorisation spéciale prévue par l'article R.433-1 du Code de la route dans les conditions de poids ci-après :
Poids total en charge autorisé : 27,7 t - 28,1 t - 29 t - 29,6 t - 33,1 t - 34 t (voir conditions au point 2.3.1 de la notice descriptive)
Poids total roulant autorisé : 60 t - 70 t - 90 t - 120 t - 155 t - 180 t (voir conditions au point 2.3.2 de la notice descriptive)

NOTA :
- mention à inscrire sur le certificat d'immatriculation : TE POSSIBLE R.322-2 ;
- véhicule conforme aux limites du niveau C de la directive 2006/51/CE.

Fait à Montigny, le 11 mai 2007

L'Ingénieur de l'Industrie et des Mines
L. MIS

Vu et approuvé :
Enregistré sous le n° P-2233-03-04
Fait à Paris, le 11 mai 2007
Pr. le Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement d'Ile - de - France
Pr. le Chef de la Division Automobiles, Métrologie et Appareils à Pression
Le Chef du Centre National de Réception des Véhicules
M. CHAPUT

Exemplaire à conserver avec
les papiers du véhicule.

P - 2233-03-04

CERTIFICAT DE CONFORMITE (Annexe III bis)

(Véhicules livrés en châssis-cabine)

Nous soussignés VOLVO TRUCKS FRANCE - ZAC du Moulin - 7, rue du Noyer - 95700 ROISSY-EN-FRANCE, représentant dûment accrédité de VOLVO TRUCK CORPORATION à GÖTEBORG (Suède) constructeur, certifions : (1) (3)

a) que le véhicule livré en châssis-cabine (voir nota 1)

(2) Dénomination : (2)

(D1) Marque : VOLVO

(D2) Type : FH64T

Variantes . (1)

54B	58B	66B
54TR	58TR	66TR

Version(s) Empattement : (1)	30	32	34	36	39	40

Cabine : L2

(D3) Dénomination commerciale : FH

(E) Numéro d'identification ou numéro d'ordre dans la série du type : (3)

	Variantes ..B	Variantes ..TR
(F1) Masse en charge maximale techniquement admissible (kg) :	27700 avec E1 = 6,7 t 28100 avec E1 = 7,1 t 29000 avec E1 = 8 t 29600 avec E1 = 9 t	/ 33100 avec E1 = 7,1 t 34000 avec E1 = 8 t ou 9 t
(F2) Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'Etat (PTAC) (kg) : (1)	26000 / 26000	
(F3) Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'Etat (PTRA) (kg) : (1)	44000 / 40000	

(J) Catégorie internationale : N3

(J1) Genre national : Châssis-cabine pour TRR

(K) Numéro de la réception par type : P-2233-03-04

(P1) Cylindrée : 16123

	D16E540EC06	D16E580EC06	D16E660EC06
(P2) Puissance nette maximale (kW) : (1)	397	426	485

(P3) Source d'énergie : GO

(P6) Puissance administrative (CV) : 43

(S1) Nombre de places assises (y compris le conducteur) : 2

(U1) Niveau sonore à l'arrêt (dBA) :

Sortie latérale : 91

Sortie arrière : 88

Sortie verticale : 81

(U2) Régime de rotation du moteur lui correspondant (mn-1) : 1350

(V7) : NC

(V9) Classe environnementale : 0555*0651C

CERTIFICAT DE CONFORMITE (Annexe III)

(Véhicules livrés prêts à l'emploi)

Nous soussignés VOLVO TRUCKS FRANCE - ZAC du Moulin - 7, rue du Noyer - 95700 ROISSY-EN-FRANCE, représentant dûment accrédité de VOLVO TRUCK CORPORATION à GÖTEBORG (Suède) constructeur, certifions : (1) (3)

a) que le véhicule livré prêt à l'emploi (voir nota 2)

(2) Dénomination : (2)

(D1) Marque : VOLVO

(D2) Type : FH64T

Variantes : (1)

~~54B~~	~~58B~~	~~66B~~
~~54TR~~	~~58TR~~	~~66TR~~

Version(s) Empattement : (1)	~~30~~	~~32~~	~~34~~	~~36~~	~~39~~	~~40~~

Cabine : L2

(D3) Dénomination commerciale : FH

(E) Numéro d'identification ou numéro d'ordre dans la série du type : (3) YV2AUJ0D38A675094

	~~Variantes ..B~~	Variantes ..TR
(F1) Masse en charge maximale techniquement admissible (kg) : (1)	~~27700 avec E1 = 6,7 t~~ ~~28100 avec E1 = 7,1 t~~ ~~29000 avec E1 = 8 t~~ ~~29600 avec E1 = 9 t~~	/ ~~33100 avec E1 = 7,1 t~~ 34000 avec E1 = 8 t ou 9 t
(F2) Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'Etat (PTAC) (kg) : (1)	26000 / ~~26000~~	
(F3) Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'Etat (PTRA) (kg) : (1)	44000 / ~~40000~~	
(G) Masse en service (G1 + 75) (kg) :	10,835 T	
(G1) Poids à vide national (PV) (kg) :	10,760 T	

(J) Catégorie internationale : N3

(J1) Genre national : TRR

(J3) Carrosserie (désignation nationale) : PR SREO

(K) Numéro de la réception par type : P-2233-03-04

(P1) Cylindrée : 16123

	~~D16E540EC06~~	~~D16E580EC06~~	D16E660EC06
(P2) Puissance nette maximale (kW) : (1)	~~397~~	~~426~~	485

(P3) Source d'énergie : GO

(P6) Puissance administrative (CV) : 43

(S1) Nombre de places assises (y compris le conducteur) : 2

(U1) Niveau sonore à l'arrêt (dBA) :

Sortie latérale : 91

Sortie arrière : 88

Sortie verticale : 81

(U2) Régime de rotation du moteur lui correspondant (mn-1) : 1350

(V7) : NC

(V9) Classe environnementale : 0555*0651C

La réception de ce véhicule ne peut être interprétée comme une condition suffisante à l'octroi d'une autorisation de transports exceptionnels, cette dernière ne pouvant être donnée qu'aux seuls véhicules dont le poids et les dimensions excèdent les limites réglementaires lorsqu'ils transportant des objets indivisibles. Ce véhicule peut circuler sous couvert de l'autorisation spéciale prévue par l'article R.433-1 du Code de la route dans les conditions de poids ci-après :

	~~Variantes ..B~~	Variantes ..TR
Masse en charge maxi admissible en service dans l'Etat (PTAC) :	~~27,7 t / 28,1 t / 29 t / 29,6 t (6)~~	~~33,1 t~~ / 34 t (6)
Masse en charge de l'ensemble admissible en service dans l'Etat (PTRA) :	~~60 t / 70 t~~	~~60 t / 70 t~~ ~~90 t / 120 t / 155 t~~ / 180 t (4) (5)

b) est entièrement conforme au type variante version dont le prototype a fait l'objet du procès-verbal de réception ci-dessus.

c) que ce véhicule sort de nos usines (magasins) le : .....

d) pour être vendu à (nom et adresse de l'acheteur) : .....

.....

Et, le cas échéant, utilisé par (nom et adresse du locataire) : .....

.....

Fait à Roissy , le . 24 JUIL. 2008

VOLVO TRUCKS FRANCE
Zac du Moulin 7, rue du Noyer
95707 ROISSY CHARLES DE GAULLE Cedex

Nota 1 : Pour obtenir l'immatriculation du véhicule désigné ci-dessus, il doit notamment être joint au présent certificat, le procès-verbal de réception du type et :
- soit un certificat de carrossage conforme à l'annexe VII de l'arrêté ministériel du 19 juillet 1954 relatif à la réception des véhicules automobiles,
- soit une attestation de montage d'un dispositif d'attelage, conforme à l'annexe X de l'arrêté ministériel du 19 juillet 1954 relatif à la réception des véhicules automobiles et répondant aux dispositions du paragraphe A de cette annexe,
- soit un certificat de conformité complémentaire accompagné du procès-verbal de réception complémentaire,
- soit un procès-verbal de réception à titre isolé.

Nota 2 : Pour obtenir l'immatriculation du véhicule désigné ci-dessus, il doit notamment être joint au présent certificat, le procès-verbal de réception du type.
Rappel : Toute transformation susceptible de modifier sa situation au regard des articles R.312-1 à R.312-25, R.314-1 à R.317-7, R.317-15 à R.317-17 et R.318-1 à R318-5 du Code de la route, ou toute modification du véhicule à la suite de laquelle il cesserait d'être conforme aux indications portées sur le certificat de conformité (en particulier pour les organes qui font l'objet d'une prescription de conformité aux textes réglementaires) doit faire l'objet :
- d'une déclaration à la Préfecture,
- le cas échéant, d'une réception à titre isolé par le service en charge des réceptions.

(1) Rayer les mentions inutiles
(2) Références communautaires de la Directive 1999/37/CE relative aux documents d'immatriculation
(3) A compléter.
(4) 155 l. Le dispositif de la semi-remorque devra également être maintenu en position de serrage, après son application, par des moyens mécaniques en cas d'absence prolongée d'air dans le ou les réservoirs de la semi-remorque.
(5) 180 l. La semi-remorque sera équipée d'un compresseur d'alimentation dont le dispositif de la semi-remorque devra également être maintenu en position de serrage, après son application, par des moyens mécaniques en cas d'absence prolongée d'air dans le ou les réservoirs de la semi-remorque.
(6) Selon essieu avant (voir point 2.3.1 de la notice)

ATTESTATION DE CARACTERISTIQUES

Nous soussignés VOLVO TRUCKS FRANCE - ZAC du Moulin - 7, rue du Noyer - 95700 ROISSY-EN-FRANCE, représentant dûment accrédité de VOLVO TRUCK CORPORATION à GÖTEBORG (Suède) constructeur, certifions que le véhicule faisant l'objet du certificat de conformité ci-dessus sort de nos usines équipé :

a) d'un ralentisseur (1) (2) : ~~hydraulique ou électromagnétique de ..... Kg~~
hydraulique sur transmission de 250 Kg

b) de pneumatiques (1) : 385/65 R22.5 ~~13 R 22.5~~ ~~385/55 R 22.5~~ 315/80 R 22.5

c) d'une charge maximale technique admissible (kg)* : (voir colonnes de gauche sur la plaque constructeur située derrière la calandre)
(*) Ces charges correspondent aux charges maximales techniquement admissibles des essieux, elles ne prévalent pas sur les indices de capacité maximale des pneumatiques et/ou des véhicules dont les essieux ont été détarés (voir point 1.2 de la présente notice).

d) d'une suspension de l'essieu moteur : - mécanique non équivalente à une suspension pneumatique au sens de l'annexe III de la directive 85/3 CEE modifiée

e) d'un chauffage autonome à combustible : (1) Marque WEBASTO : type AIR TOP 2000S
~~Marque WEBASTO : type THERMO 90S~~

(1) Rayer les mentions inutiles
(2) A compléter

ATTESTATION DE REVERSEMENT DE LA TVA

Nous soussignés VOLVO TRUCKS FRANCE - ZAC du Moulin - 7, rue du Noyer - 95700 ROISSY-EN-FRANCE, constructeur ou importateur, certifions que le véhicule dont les caractéristiques et le numéro d'identification figurent au certificat ci-dessus a été régulièrement mis à la consommation conformément aux dispositions de la 6ème directive européenne, la T.V.A. afférente à l'acquisition intra-communautaire étant autoliquidée directement par le client

5p